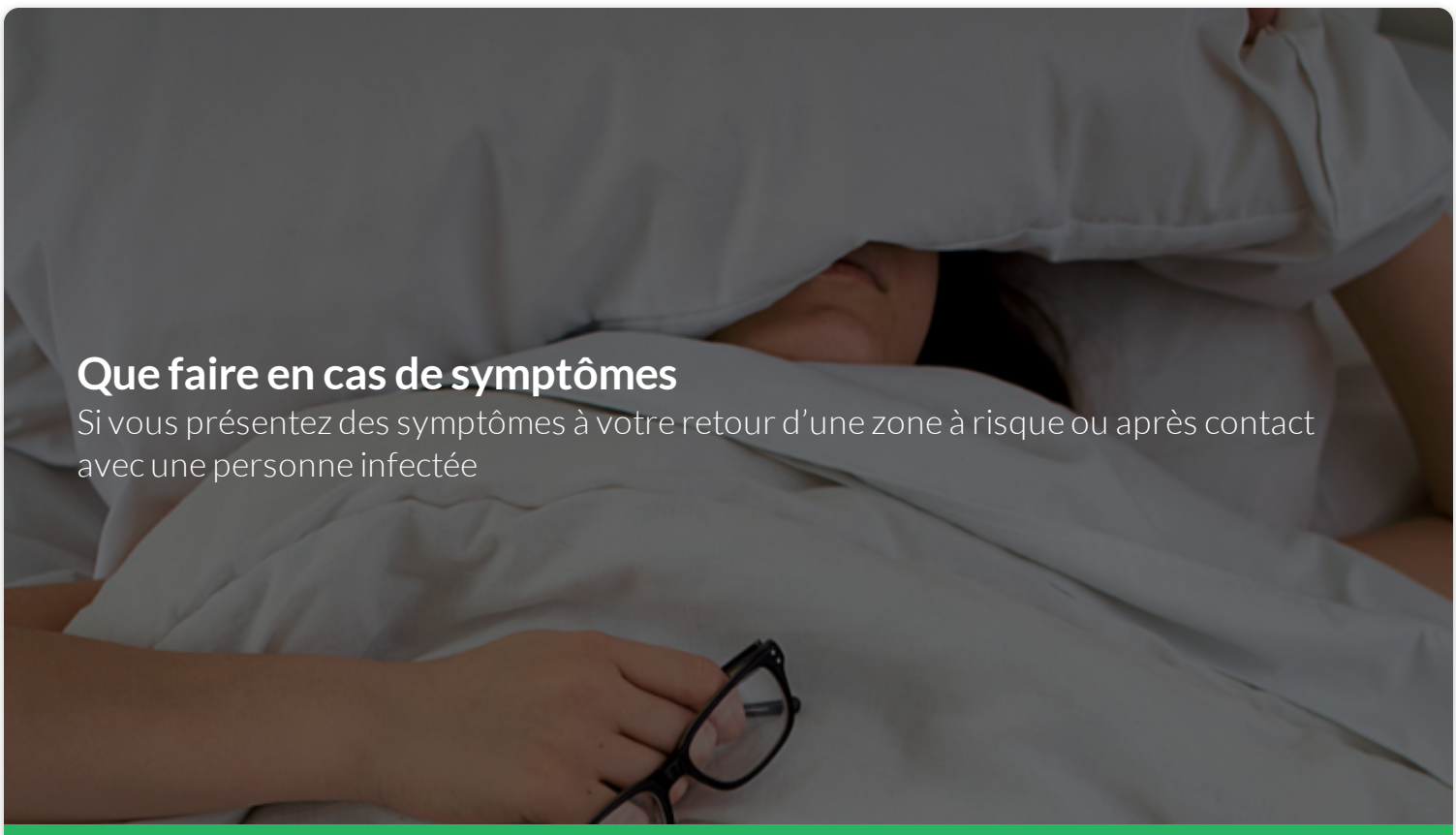

Que faire en cas de symptômes

Si vous présentez des symptômes à votre retour d'une zone à risque ou après contact avec une personne infectée

concernés : TOUS | validité : indéterminé | prio : haute

À l'apparition des symptômes

En cas de suspicion
-> Consulter le site du gouvernement pour s'y référer.

🔗 + infos corona virus

En cas de risque identifié ou de doute sérieux
-> Le salarié doit **appeler le 15**.
-> Si ce n'est possible, l'employeur peut le faire.

me signaler

Si le cas se confirme

Procéder à un nettoyage des locaux , un délai de latence pour intervenir est souhaitable, les coronavirus pouvant probablement survivre 3h sur des surfaces sèches.

Vos référents internes

Vivan Steward
Gestion de crises,

Arnold Gomez
Stratégie d'entreprise

Rappel : Le coronavirus appelé COVID19 peut provoquer une infection respiratoire aigue avec des difficultés respiratoires voire des complications pulmonaires de type pneumonie. Les symptômes peuvent apparaitre jusqu'à 14 jours après un contact avec une personne malade.